

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
 E mail : [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 175 ROUTE DE ROUEN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** le Code de la route,

**VU** l'article 610-5 du code pénal,

**VU** la demande écrite de Monsieur DUMAINE en date du 22 octobre 2025 pour des travaux de couverture sis 175 route de Rouen à Pont-Audemer.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

### ARRÊTE

Article 1 : L'Entreprise Couverture Normande est autorisée à occuper le domaine public sis 175 route de Rouen, à compter du lundi 03 novembre 2025 pour une durée d'un mois afin d'installer un échafaudage sur une longueur de 8 m et une largeur de 1 m pour réaliser les travaux ci-dessus.

Article 2 : L'Entreprise Couverture Normande est autorisée à stationner deux véhicules de chantier, immatriculés DP-245-RG et EX-342-MA pendant la durée des travaux.

Article 3 : L'Entreprise Couverture Normande devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'Entreprise Couverture Normande devra se conformer à la réglementation de l'arrêté municipal n° 224-2012 du 14 mai 2012.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, le SMUR, les Sapeurs-Pompiers, Monsieur DUMAINE, L'Entreprise Couverture Normande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 31 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation : Le adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

